

Date de convocation : 09/03/2024	L'an deux mille vingt-quatre le 15 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Étaient présents Mme Colette PENDRIGH, Mr Patrick DEMARQUET, Mme Stéphanie GARNIER, Mr Christian LAN, Mme Madeleine BARBELETTE, Mr Didier PETITPAS, Mme Laëtitia SALIOT, Mme Sylvie COUPE.
Date d'affichage : 09/03/2024	
Nbre de conseillers :	
En exercice : 14	
Présents : 8	
Votants : 13	

Absents excusés :

Mr Boris BOYAVAL donne pouvoir à Mr Christian LAN
Mr Bertrand MONTEMBault donne pouvoir Mme Colette PENDRIGH
Mr Michel LEBouc donne pouvoir à Mr Didier PETIPAS
Mr Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à Mr André PHILIPOT
Mr Anthony PRUNIER

N°17-2024

Vote des taux d'imposition 2024

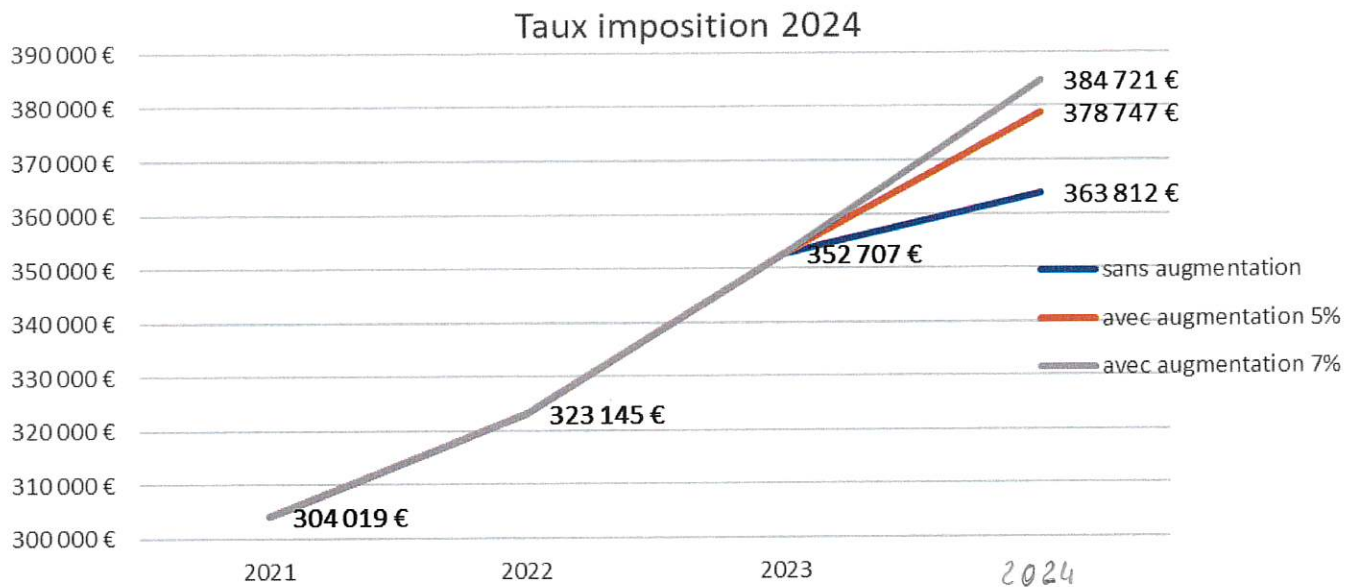
Suite à la commission finances du 7 mars 2024, il est présenté l'analyse financière concernant la commune depuis plusieurs années.

Il est constaté une évolution maintenue de dotations de l'Etat mais la suppression de la taxe d'habitation n'est pas compensée totalement.

Notre commune, avec son développement et le maintien de ces services, est pénalisée.

Il est proposé plusieurs simulations :

- Maintien du taux
- Augmentation de 5 % du taux
- Augmentation de 7 % du taux



Il est rappelé que les travaux réalisés, l'inflation et la perte de revenus militent pour une augmentation de la fiscalité.

Il est souligné que depuis 2019, les taux ont été maintenus. Le taux a augmenté 1 fois par mandat depuis 2001.

Après un échange fructueux, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUGMENTER** le taux d'imposition de 5% des taxes foncières
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à établir tout document afférent à ce dossier.

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Maire.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

